

COMMUNIQUE DE PRESSE

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Près de 37 000 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1er septembre

Maisons-Alfort, le 5 septembre 2017 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} septembre, **36 750 sites sont autorisés par l'ANFR**, **dont 32 682 en service**, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Au mois d'août, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les demandes d'autorisations des sites 4G se sont accrues de 1,2 % (1 % pour juillet 2017);
- les mises en service de sites 4G ont augmenté de 1,2 % (1,3 % le mois dernier).

En France, 5 bandes de fréquences permettent désormais de fournir un service 4G:

```
1 139 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 700 MHz<sup>1</sup> (+ 0,3 % sur un mois); 28 698 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 1,6 % sur un mois); 24 032 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz (+ 2,5 % sur un mois); 95 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,1 GHz (+ 2,2 % sur un mois); 23 859 sites<sup>2</sup> sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 1,3 % sur un mois).
```

Outre-Mer, **1 738 antennes sont autorisées** pour la 4G en application des décisions de l'ARCEP pour le déploiement de la 4G dans 5 zones géographiques.

```
1 109 sites sont autorisés dans la bande 800 MHz;
1 304 sites sont autorisés dans la bande 1 800 MHz;
542 sites sont autorisés dans la bande 2,6 GHz.
```

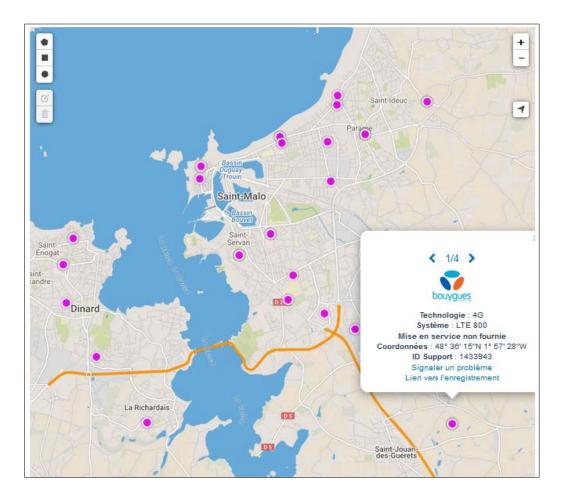
Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

- 1. Bouygues Telecom (13 272 sites, + 70 en août);
- 2. SFR (12 750 sites, + 181 en août);
- 3. Orange (12 740 sites, + 240 en août);
- 4. Free Mobile (8 760 sites, + 177 en août).

Pour visualiser avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix :

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement disponible pour le très haut débit mobile que dans quelques zones ouvertes le 6 avril 2016. Plus d'informations sur ces zones et les prochaines phases de déploiement : http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.



http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/lobservatoire-en-carte/

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Retrouvez-nous sur:









flickr.com/ anfr



linkedin.com/ company/anfr